

Assemblée Générale Constitutive - Modèle de convocation

<dénomination> ASBL

Siège Social : <adresse du siège>

<lieu>, le <date>

(idéalement, au moins 15 jours avant la date de l'assemblée)

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive de <dénomination> ASBL en constitution

Chers futurs fondateurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale constitutive de
<dénomination> ASBL.

L'assemblée aura lieu le <date> à <heure> à l'adresse suivante : <adresse>.

Lors de la réunion, nous traiterons des points suivants :

1. Lecture, discussion et adoption des statuts. Le projet de statuts est repris en annexe.
2. Nomination des administrateurs.
Les personnes suivantes se sont présentées comme candidates à l'OA :
< Indiquer les noms et prénom des candidat(e)s et éventuellement une explication sur les motivations à rejoindre l'organe d'administration. >
3. ... < au choix, et si besoin >

Il est essentiel d'être présent à l'assemblée générale constitutive pour devenir membre fondateur. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous ne pouvez pas y assister, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le talon de procuration ci-dessous.

Bien cordialement,

< Nom et prénom, et fonction des personnes qui convoquent >

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.
La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

Siège social : rue Henri Lecocq 47/1, 5000 Namur Siège d'exploitation : rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles

Entreprise : 0433 426 286 Banque : BE04 3100 7615 8931 RPM Liège (div.Namur)

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014 Enregistrée en région de Bruxelles-capital sous le numéro : 00456-405-20130419

Procuration :

Monsieur/ Madamedomicilié(e) donne par la
présente procuration à Monsieur/ Madamedomicilié(e)
..... pour me représenter et voter valablement en mon nom à l'AG
constitutive de <dénomination> ASBL, qui aura lieu le <date>.

Date :

Nom et signature :

Assemblée générale Constitutive - Modèle de PV

<dénomination> ASBL

Siège Social : <adresse du siège>

PV de l'Assemblée générale constitutive du <date> de <dénomination> ASBL

Lieu de la réunion : < adresse >

Heure : < heure >

Identification des membres fondateurs :

< Insérer les nom, prénoms, domicile, et si exigé par le greffe, la date et le lieu de naissance des personnes physiques (pour les personnes morales, indiquer leur dénomination sociale, forme juridique, numéro d'entreprise et le siège social)>

Procurations valides :

< indiquez combien de procurations valides ont été présentées, de sorte à pouvoir évaluer combien de voix étaient présentes et représentées >

- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- <nom, prénom> a donné une procuration à <nom, prénom>
- ...

En conséquence, le nombre de procurations valides est de <nombre>

Remarque :

Il est préférable que les membres fondateurs soient physiquement présents lors de l'assemblée générale constitutive.

Cependant, une personne physique peut se faire représenter par un mandataire. L'assemblée générale constitutive veillera à ce que la personne chargée de représenter la personne physique absente produise une procuration écrite qui sera utilement annexée au présent PV.

Une personne morale doit, par définition, se faire représenter. Cela se fera via :

- Un organe (administrateur, délégué gestion quotidienne, ...) : l'assemblée vérifiera la qualité de la personne physique se présentant comme organe de représentation générale de la personne morale membre fondatrice (via la publication de son nom aux annexes du Moniteur belge ou à la BCE). Eventuellement, annexer l'extrait de la publication concernée au PV.

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.

La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.



La Boutique de Gestion ASBL

info@boutiquedegestion.be www.boutiquedegestion.be

- *Un mandataire : l'assemblée vérifiera la qualité de la personne physique se présentant comme mandataire de la personne morale membre fondatrice (par exemple, un salarié d'une ASBL qui est mandaté afin de participer à la constitution d'une nouvelle ASBL). Eventuellement, annexer le mandat au PV.*

Tous les membres fondateurs ont reçu à temps et à heure la convocation ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. **Approbation des statuts**
2. **Nomination d'administrateurs**
3. ... *< au choix, et en tout cas, reprendre ci-après les points annoncés à l'ordre du jour de la convocation >*

Discussion :

1. Approbation des statuts

L'AG a décidé à l'unanimité de constituer l'ASBL *<dénomination>* dont les statuts sont repris ci-dessous :

<Insérer les statuts de l'ASBL>

2. Nomination d'administrateurs

L'AG a décidé, à la majorité de *<xxx>* voix contre *<xxx>* voix (*ou à l'unanimité*) (*voir le contenu des statuts concernant les quorums de vote*) de nommer les administrateurs suivants qui acceptent ce mandat :

<Insérer les nom, prénoms, domicile, et si exigé par le greffe, date et lieu de naissance des administrateurs. Pour les personnes morales, indiquer leur dénomination sociale, forme juridique, numéro d'entreprise et le siège social, ainsi que les noms et prénoms des représentants permanents >.

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour. La séance est levée.

Fait à *<lieu>*, le *<date>*, en 3 exemplaires originaux.

Signatures

< Nom et prénom, et fonction des personnes habilitées à représenter l'ASBL, en fonction de ce que disent vos statuts >